



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

N° 2026 - 22

L'an deux mil vingt six, le dimanche vingt deux mars à onze heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Paul Eluard, sous la présidence de Monsieur Patrick GROSJEAN, Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## Etaient présents :

Mme CAPON Lindsay, M. DÉGARDIN André, Mme DESCROIX Thérèse, M. DOUBLET Grégory, M. DUBLANCHER Franck, Mme GARDÉ Isabelle, M. GROSJEAN Patrick, M. LANGLET Philippe, Mme LEFRANS Nicole, Mme LENNE Camille, M. PELLETIER Eric, Mme RAFFRAY Agnès, M. THOREL Michel, M. TRICOT James

## Procuration(s) :

Mme CARPENTIER Christine donne pouvoir à Mme RAFFRAY Agnès

## Etai(ent) absent(s) :

Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUHAMEL Patrice, M. TETIER Pascal

## Etai(ent) excusé(s) :

Mme CARPENTIER Christine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LENNE Camille

Date de convocation  
17/03/2026

Date d'affichage  
- 8 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

- 8 AVR. 2026

et publication du :

10 AVR. 2026

## OBJET : Election des Adjointes

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### 1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

À majorité absolue : 8



**Ont obtenu :**

- Liste menée par Isabelle Gardé, 10 voix (dix voix),
- La liste menée par Isabelle Gardé ayant obtenu la majorité absolue,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PROCLAME** Adjoints au Maire :

*\*GARDÉ Isabelle*

*\*TRICOT James*

*\*RAFFRAY Agnès*

*\*THOREL Michel*

*\*DESCROIX Thérèse*

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Patrick GROSJEAN





Gamaches, le

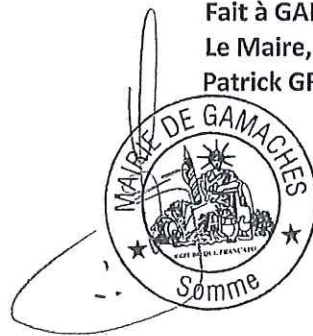
à

**Préfecture de la Somme**  
Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Bureau des Elections et du Conseil aux Collectivités Locales  
51, rue de la République  
80020 AMIENS CEDEX 9

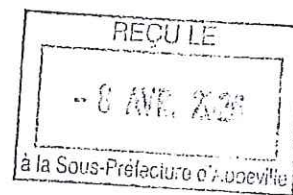
**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION**  
A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

**Séance du 22 mars 2026**

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Délibération 2026-20	Election et Installation du Maire	
Délibération 2026-21	Fixation du nombre d'Adjoints au Maire	
Délibération 2026-22	Election des Adjoints	



Fait à GAMACHES, le 31 mars 2026  
Le Maire,  
Patrick GROSJEAN



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception

